



Me Diane Simard est directrice de la Direction des affaires juridiques à l'Union des producteurs agricoles. Elle met au service du monde agricole, 25 ans de pratique en droit municipal et en aménagement et urbanisme. Elle possède une vision stratégique des enjeux du monde agricole et de la dynamique rurale-urbaine.

dsimard@upa.qc.ca

Avec la collaboration de Me Marie-Andrée Hotte

L'hiver et la protection de vos bâtiments

Quelques conseils de prévention

L'hiver est arrivé et la préparation de vos bâtiments pour l'affronter est importante. Voici quelques conseils préventifs pour mieux les protéger et vous éviter de mauvaises surprises.

Déneigement des toitures

Pour éviter les risques d'effondrement de vos bâtiments, n'oubliez pas d'en déneiger les toitures régulièrement. Priorisez notamment les bâtiments dont les structures sont fragilisées et ceux qui abritent des animaux et des équipements de valeur.

Sur son site internet, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail explique comment déneiger de manière sécuritaire.

Vous pouvez le consulter à l'adresse : https://www.csst.qc.ca/prevention/theme/deneigement_toits/Pages/comment_deneiger_un_toit_plat.aspx

Pour diminuer les risques d'effondrement de vos bâtiments, la clé demeure la prévention.

Inspection des bâtiments

Pour vous assurer que vos bâtiments sont prêts pour l'hiver, inspectez-les attentivement pour déceler toute anomalie qui pourrait causer des problèmes au cours de la saison hivernale. Assurez-vous notamment que les appareils de chauffage sont en bon état et, si vous avez un doute, n'hésitez pas à faire appel à un maître électricien.

Les risques d'un bris de tuyauterie sont plus élevés en hiver, notamment lors des périodes de grands froids. Une simple petite fissure d'un tuyau pourrait déverser de nombreux litres d'eau pouvant endommager les éléments structureux d'un bâtiment, sa finition intérieure et son contenu. Il est donc important de les inspecter plus fréquemment pour déceler les fissures potentielles.

N'oubliez pas que les appareils de chauffage doivent être bien dégagés. Si vous utilisez des appareils de chauffage d'appoint, assurez-vous qu'ils sont homologués et d'en faire une utilisation adéquate.

Accès aux bâtiments

L'accès à vos bâtiments doit être sécuritaire en tout temps. Afin d'éviter les risques de chute pouvant causer des blessures sévères aux fournisseurs ou aux employés, il faut penser à dégager les accès adéquatement.

Extincteurs

Vérifiez que vos extincteurs sont en bon état de fonctionnement et assurez-vous que les membres de votre famille et vos employés connaissent les consignes en cas d'incendie et qu'ils sont capables d'utiliser les extincteurs.

Assurances

Ces quelques conseils pourraient vous éviter des réclamations d'assurances coûteuses et ultimement les hausses de prime qui s'en suivent. Aussi, suivez à la lettre les demandes et conseils de vos assureurs en ces matières, le cas échéant. Ces derniers sont de plus en plus exigeants. Certains assureurs n'hésitent pas à résilier une police d'assurance lorsque le risque devient trop grand à assumer ou encore si les réclamations sont trop fréquentes.

Suivez-nous chaque mois et n'hésitez pas à nous transmettre les questions et les sujets qui vous interpellent à l'adresse suivante : bhlf@upa.qc.ca. Vous pouvez aussi consulter notre site Internet au www.upa.qc.ca/bhlf-avocats.

La chronique juridique est une vulgarisation de l'état du droit en vigueur et ne constitue pas une opinion, un conseil ou un avis juridique. Nous vous invitons à consulter un avocat ou un notaire pour connaître les règles particulières applicables à une situation donnée.

BHLF, avocats, 555, boul. Roland-Therrien, bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Tél. 450 679-0251 | bhlf@upa.qc.ca

